

2025/14/04/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, LE GRAND Mickaël, GOJJARD Laurine, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : LE ROUX Véronique, POUPON Marie-Laure, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE NAOUR Roger.

Procurations : LE ROUX Véronique à JANNY Patrick, POUPON Marie-Laure à LE FUR Françoise, COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Hicham à NÉDÉLEC Rémi, LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 27/03/2025
Convocation affichée le : 31/03/2025
Date d'un ordre du jour complémentaire :
04/04/2025 - Affichage le 08/04/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/04/2025
Publié ou notifié le 18/04/2025
Certifié exécutoire le 18/04/2025
A GOURIN, le 18/04/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



8- DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS MULTI ACCUEIL AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 AUPRÈS DE ROI MORVAN COMMUNAUTÉ

Par délibération du 13 mars 2025, le Conseil communautaire de Roi Morvan Communauté a approuvé le principe d'octroyer un fonds de concours aux communes gestionnaires d'un multi-accueil, à savoir les communes de Guéméné-sur-Scorff, Ploërdut et Gourin, correspondant à 50 % de leur reste à charge.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de demander à Roi Morvan Communauté le versement de ce fonds de concours, qui s'élève pour l'exercice 2021 à la somme de 31 326,08 €.



Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération N°12/13.03.25 du 13 mars 2025 du conseil communautaire de Roi Morvan Communauté, approuvant le versement d'un fond de concours d'un montant de 31 326,08 € pour la gestion 2021 du multi-accueil de Gourin,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

CHARGE Monsieur le Maire de **SOLLICITER** auprès de Roi Morvan Communauté le versement du fonds de concours précité.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 14 avril 2025

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.